Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec
Direction adjointe des communications –
relations médias

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Portneuf passe au palier d'alerte rouge

Québec, le 9 octobre 2020 – Le gouvernement du Québec a annoncé hier que le sous-territoire de Portneuf passe au palier rouge du système d'alertes régionales. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale tient à préciser à la population ce que cela signifie et quelles mesures seront mises en place pour lutter contre la pandémie.

«Le passage de Portneuf au palier d'alerte maximale rouge est le reflet du sérieux de la situation épidémiologique dans la région de la Capitale-Nationale. Le respect, de façon très stricte, des mesures sanitaires annoncées aujourd'hui sera déterminant pour éviter que la situation ne devienne hors de contrôle dans Portneuf. Chacun doit faire sa part pour limiter au maximum la propagation», a mentionné le Dr André Dontigny, directeur de santé publique au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Le palier d'alerte maximale rouge applique des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant toutefois un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie. La plupart des mesures entreront en vigueur samedi le 10 octobre, comme la fermeture des restaurants, des bars et des autres lieux concernés. Toutefois, certaines mesures, notamment celles concernant les milieux scolaires et sportifs, entreront en vigueur mercredi le 14 octobre.

Déplacements interrégionaux

Le gouvernement a également annoncé que des points de contrôle policier aléatoires seront déployés dès vendredi, notamment à cinq endroits :

- Parc des Laurentides
- Petit parc des Laurentides (route 169)
- Entrée à La Tuque
- Côte de La Malbaie
- Traversier de Tadoussac

L'objectif est de protéger les régions qui se trouvent toujours à des paliers d'alerte inférieurs en limitant les déplacements non essentiels.

Rappelons qu'afin de limiter les risques de propagation du virus, le gouvernement du Québec demande à l'ensemble des citoyens d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf pour les déplacements essentiels.

Pour les personnes qui doivent se déplacer, on demande de limiter les contacts et d'éviter de se rendre dans les commerces des régions visitées.

Les règles applicables au territoire de palier rouge continuent de s'appliquer pour la personne qui y réside lors de ses déplacements en dehors de son territoire.

Pour la population et les entreprises de Portneuf, l'atteinte du palier rouge correspond à la mise en place des mesures suivantes :

À domicile (au chalet comme à la maison) :

- Les visiteurs d'une autre adresse sont interdits même à l'extérieur, sauf pour les personnes qui habitent seules. Ces dernières ont le droit de choisir une seule personne provenant d'une autre adresse qu'elles pourront recevoir pendant la période d'alerte maximale;
- Un proche aidant a le droit de visiter une personne qui a besoin de soutien;
- Les personnes offrant un service ou un soutien, comme un plombier, un technicien Internet ou une infirmière à domicile, ont le droit de se présenter chez vous si vous avez besoin.

Dans les milieux de vie pour aînés : CHSLD, RPA et RI

- Une visite à des fins humanitaires est permise;
- La visite d'un proche aidant est permise;
- Ces visites doivent se limiter à un maximum d'une personne à la fois, pour un total de deux personnes par jour.

Dans les lieux publics :

- Les rassemblements sont interdits, sauf dans les lieux de cultes et de funérailles où ils doivent se limiter à 25 personnes et un registre des invités doit être tenu;
- Les déplacements non essentiels vers d'autres régions, peu importe sa couleur, et à l'extérieur du Québec ne sont pas recommandés, mais pas spécifiquement interdits;
- Dans les manifestations, le port du masque est obligatoire.

Les commerces et services qui seront fermés :

- Salles à manger et terrasses de restaurants, mais les commandes à emporter et les livraisons sont toujours possibles;
- Bars, brasseries, tavernes;
- Salles de spectacles;
- Cinémas;
- Théâtres;
- Bibliothèques;
- Musées;
- Casinos;
- Gyms et salles de sports.

Les commerces et services qui demeurent ouverts :

- Commerces;
- Centres commerciaux;
- Boutiques;
- Entreprises;
- Entreprises de soins personnels et esthétiques, comme les salons de coiffure;
- Services de santé en cabinet privé, comme un ostéopathe ou un psychologue, à condition que les soins prodigués nécessitent la présence d'une seule personne;
- Organismes communautaires.

Charlevoix demeure au palier d'alerte orange

Il est à noter que **la sous-région de Charlevoix est exemptée** des mesures présentées précédemment et demeure régie par les mesures de palier orange, la situation épidémiologique y étant différente de celle qui prévaut dans l'agglomération de Québec et dans le sous-territoire de Portneuf.

Lien connexe :

Pour plus d'information : Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle

30-

Source et renseignements :

Direction adjointe des communications - relations médias
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Tél. : 418 266-1019, poste 1539
Courriel : relations.medias.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

www.ciussscn.ca